



**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE CASTELSARRASIN
418, CHEMIN DE LA CHAUMIERE
BP 20061
82102 CASTELSARRASIN**

En cas d'urgence 24h/24 7j/7:
Tél : 05.63.32.21.88
Horaires d'ouverture:
Lundi 15h30-17h30
Mardi 14h00-16h00
Mercredi 09h00-11h00
Jeudi 08h00-10h00
Vendredi 10h00-12h00
siaep-castelsarrasin@orange.fr
Message :

**Période
d'abonnement**

Référence à
rappeler

Adresse du
lieu desservi

**Pour bien lire sa facture il faut aussi
regarder le verso.....**

Destinataire de la facture

Syndicat.....

Facture réelle n° 2016-15 / 5042 du 23/03/2016

Eau

Abonnement du 01/10/2015 au 31/12/2015

Voici la présentation simplifiée de votre facture

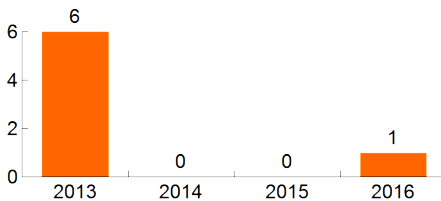
Détail au verso

Votre consommation d'eau **1 m³**

	Montants
Abonnement	12,66
Consommation	1,42

Total de la facture **14,08**

Historique de consommation



Montant total à payer avant le 22/04/2016

14,08 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

**MME BOUDOU AURELIE
CHEZ MME PITHIQUOD GISELE
1160 CHEMIN DU RUISSEAU
82100 CASTELSARRASIN**

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA08200003000000000000000504216
ICS : FR28ZZZ260339
Référence : 4 BD 16 000000000005042 A 105 06 **Montant : 14,08 €**
Créancier : SIAEP CASTELSARRASIN

DATE et LIEU

SIGNATURE

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 20005
94974 CRETEIL CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

030010500163 BOUDOU AURELIE

941144000186 27010000000000050420820004955706

1408

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
103	400046090	20 mm	16/02/2016	1254			1255	1

Si votre précédente facture est une estimative elle est déduit à ce niveau pour faire un solde

De	Quantité	U	P.U	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
----	----------	---	-----	------------	--------	-------------

Distribution de l'eau

Consommation Eau	1 m3		0,94720	0,95	0,05 (5,50%)	1,00
Abonnement Compteur	3 mois		4,00000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Taxe Adour Garonne (Prélev)	1 m3		0,07500	0,08	0,00 (5,50%)	0,08

Facturation en fonction de votre consommation

Organismes publics

Redevance Pollution CASTEL	1 m3		0,31500	0,32	0,02 (5,50%)	0,34
----------------------------	------	--	---------	------	--------------	------

Total de votre facture
Montant total à payer

Facturation en fonction de la durée d'abonnement

13,35
13,35 **0,73**
0,73 **14,08**
14,08

MODES DE PAIEMENT

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIP, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du REGIE DU SYNDICAT DES EAUX DE CASTELSARRASIN. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- En Prélèvement automatique à Échéance
- En Numéraire : se présenter au guichet de la SYNDICAT DES EAUX DE CASTELSARRASIN, 418 chemin de chaumière, ZI de l'ARTEL, 82100 Castelsarrasin, muni de votre facture.
- Par Virement : sur le compte de la régie du syndicat des eaux de Castelsarrasin : BDF MONTAUBAN - FR7610071820000000200033903. Précisez dans la zone « Objet/Libellé » : REGIE SYNDICAT DES EAUX DE CASTELSARRASIN » puis le n° de la facture indiquée au recto.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au Syndicat des Eaux dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.
- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Castelsarrasin.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance.